

Index Egalité Salariale

Technip Energies France obtient la note de 87/100

1er mars, 2021

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dite « Loi avenir professionnel », Technip Energies France a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour l'année 2020, l'index de Technip Energies France est de 87 points sur 100.

Un score qui reflète notre engagement et les initiatives entreprises depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité professionnelle. Outre les enjeux liés directement à la rémunération, Technip Energies France a aussi pris des engagements forts pour avancer vers plus de mixité: l'obligation de nommer au moins une femme par plan de succession, une grille de salaire fixe pour le premier salaire d'embauche en fonction du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, des mesures d'accompagnement à la parentalité (exemple: l'accord de flexi travail adapté), la prochaine mise en place des Chèques Emploi Service Universel (CESU), etc.

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs* mesurés selon un barème de points défini par décret :

- les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Technip Energies
 France obtient une note de 39 sur 40.
- 2. la répartition des augmentations salariales individuelles entre les hommes et les femmes. **Technip Energies France obtient une note de 20 sur 20.**



- 3. la répartition des promotions entre les hommes et les femmes. **Technip Energies France obtient une note de 15 sur 15.**
- 4. le nombre de femmes augmentées au retour de congé de maternité. Cet indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de campagne d'augmentation de salaire en juillet 2020.
- 5. et enfin le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations. **Technip Energies France affiche une note de 0 sur 10.**

Le Total des indicateurs calculables est de 74/85, ce qui correspond à une note de 87/100

Malgré la note obtenue au cinquième indicateur, Technip Energies France se félicite de sa note globale.

Cette note souligne la bonne direction de nos efforts et nous incite à les poursuivre pour les prochaines années.

Convaincus que la mixité et l'égalité professionnelle sont des facteurs essentiels de progrès social, l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise reste une préoccupation centrale. Nous continuons de travailler quotidiennement afin d'améliorer notre score global.

^{*} pour les entreprises de plus de 1 000 salariés